

« L'école ne s'arrête pas après les cours »

Rencontre avec Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale, autour des enjeux de l'accompagnement éducatif.

En quoi l'accompagnement éducatif constitue-t-il un élément central de la politique éducative ?

Jean-Louis Nembrini : Nous avons voulu proposer, à côté et en plus de l'offre scolaire classique, un service nouveau qui correspond aux évolutions de la société et aux attentes des familles : les rythmes des parents ne sont plus aujourd'hui nécessairement ajustés aux rythmes des enfants. Nous avons pensé aussi aux attentes des familles qui ne peuvent avoir accès aux officines et organismes privés pour le soutien scolaire. Il y a là entre les familles, selon qu'elles peuvent ou non recourir au service marchand d'éducation, une situation contraire à l'objectif d'égalité des chances entre tous les élèves. L'école ne s'arrête pas après les cours. Il est de la mission de l'Éducation nationale de mettre à la disposition des élèves cet accompagnement éducatif qui vient compléter l'enseignement obligatoire et les différentes formes de soutien scolaire qui existent ou se mettent en place dans les écoles et collèges¹. Mais il est important de redire que l'accompagnement éducatif, en particulier dans son volet aide aux devoirs et aux leçons, ne se résume pas à du soutien scolaire pour les élèves en difficulté. Tous les élèves, quel que soit leur niveau, peuvent en bénéficier. Les moyens financiers que nous avons déployés l'an dernier et que nous entendons déployer cette année pour ce nouveau dispositif montrent d'ailleurs l'importance que nous accordons à cette réforme. L'an passé, 140 millions d'euros ont été consacrés à l'accompagnement éducatif. Cette année, avec la généralisation du dispositif à tous les collèges et une expérimentation dans les écoles de l'éducation prioritaire, l'effort budgétaire sera nécessairement plus important.



Jean-Louis Nembrini

Quelle est la visée de la mise en place de l'accompagnement éducatif ?

J.-L. N. : Au-delà de la simple prise en charge des élèves après les cours, l'accompagnement éducatif permet aux élèves qui le souhaitent d'accéder à une aide aux devoirs, de pratiquer une activité sportive ou de prendre part à des activités culturelles et artistiques. L'accompagnement éducatif constitue un facteur de réussite scolaire, mais il vise aussi à assurer l'épanouissement, qu'il s'agisse de l'épanouissement de l'esprit ou de celui du corps. Il peut aussi apporter à l'élève le confort que procure le fait d'avoir effectué son travail scolaire ; il lui permet ainsi de retrouver plaisir aux apprentissages scolaires. L'accompagnement éducatif fait le lien entre le temps encadré par l'école et le temps encadré par la famille. Pendant ce temps intermédiaire, l'enfant, l'adolescent peuvent construire, enrichir leur personnalité *via* les différentes activités qui leur sont proposées. Bien sûr, certaines d'entre elles peuvent venir conforter les enseignements dispensés pendant le temps de classe ordinaire (c'est notamment le cas de l'aide aux devoirs).

À la rentrée 2007, l'accompagnement éducatif a été mis en place dans les collèges publics et privés de l'éducation prioritaire ainsi que dans certains collèges qui n'en relevaient pas. Quelles sont les lignes de force qui se dégagent de l'expérience conduite l'an passé ?

J.-L. N. : En 2007-2008, l'aide aux devoirs et aux leçons a représenté 71 % du total de l'accompagnement éducatif, la pratique artistique et culturelle 19,4 %, et la pratique sportive 9,4 %. Cette concentration sur l'aide aux devoirs et aux leçons s'explique sans doute par le fait que le dispositif concernait les collèges de l'éducation prioritaire. Or, les familles dont les enfants sont scolarisés dans ces établissements ont des demandes importantes en matière d'accompagnement scolaire. Cette année, le dispositif s'étend à tous les collèges, et il est vraisemblable que l'aide aux devoirs et aux leçons va représenter encore une part très importante de l'accompagnement éducatif. L'aide aux devoirs et aux leçons reste nécessaire : elle permet en effet de faciliter l'adaptation au collège et de construire les bases de la réussite scolaire des enfants. Nous espérons cependant rééquilibrer les différentes activités proposées. L'idéal serait sans doute de tendre vers 50 % pour l'aide aux devoirs et aux leçons, le reste se partageant entre les activités culturelles et les activités sportives. Il sera également possible d'étendre cette offre éducative à la pratique de l'anglais.

Propos recueillis par
Véronique Glineur

1. Cf. par exemple à l'école, les stages de remise à niveau proposés aux élèves de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques, les dispositifs d'aide personnalisée, ou encore les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative).